

Dans le contexte des lois d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et EGalim (2018), la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se sont engagées dans l'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Celui-ci a pour ambition de **développer les circuits de proximité alimentaires et de favoriser une alimentation locale, saine et durable pour tous les habitants** de la Presqu'île du Cotentin. A l'issue d'une large concertation, un plan d'actions a été voté en septembre 2022 par le Comité de pilotage du PAT. La première des 45 actions que comporte ce document est la **mise en place d'un ou plusieurs espaces-tests agricoles (ETA)** sur le Territoire du Cotentin, afin de soutenir l'installation agricole, maintenir les exploitations et diversifier les productions, tout en valorisant, dans la mesure du possible, le foncier communautaire vacant ou en attente de changement de destination.



Action portée par : Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Etude réalisée par : Terreauciel

Budget : 14 160,00€

Objectifs :

- état des lieux des différents types d'ETA,
- état des lieux des expériences des EPCI porteuses d'ETA
- liste des partenaires à mobiliser
- état des lieux du foncier pré-identifié

CALENDRIER 2023-2024	Nov	Déc	Déc	Jan	Jan	Fév	Fév	Mar	Mar
<b>Comité technique n°1</b> <i>Lancement de l'étude</i>									
<b>Benchmark</b> <i>12 ETA étudiés et 2 visites à Courcy (50) et Lingreville (50)</i>									
<b>Entretiens d'acteurs</b> <i>Biopousses, Rhizome, ARDEAR Normandie, Bio en Normandie, Terre de Liens, Chambre d'agriculture, SAFER</i>									
<b>Visite de sites</b> <i>9 sites visités</i>									
<b>Etat des lieux foncier</b> <i>Analyse et rédaction du rapport</i>									
<b>Comité technique n°2</b> <i>Restitution de l'étude et préparation du COPIL</i>									
<b>Comité de pilotage PAT</b> <i>Opportunité de la création d'un ETA dans le Cotentin approuvée par le comité de pilotage du PAT</i>									

Un espace-test-agricole est un lieu d'accompagnement pour le développement d'une activité agricole. **Les porteurs de projet peuvent y tester leur idée, leur projet** avant de s'installer. Cet outil multi partenarial regroupe quatre fonctions :

- **Couveuse** : mise en place d'un cadre légal pour le test d'activité
- **Pépinière** : mise à disposition de moyens de production (matériel, foncier, bâtiments...)
- **Accompagnement** : formation et suivi technique
- **Animation** : ancrage territorial et partenariats

Un ETA peut être **permanent** (les porteurs de projet se succèdent sur le lieu test) ou **temporaire** (le couvé s'installe définitivement sur le lieu-test à l'issue de son test d'activité, qui peut avoir une durée d'un à trois ans.



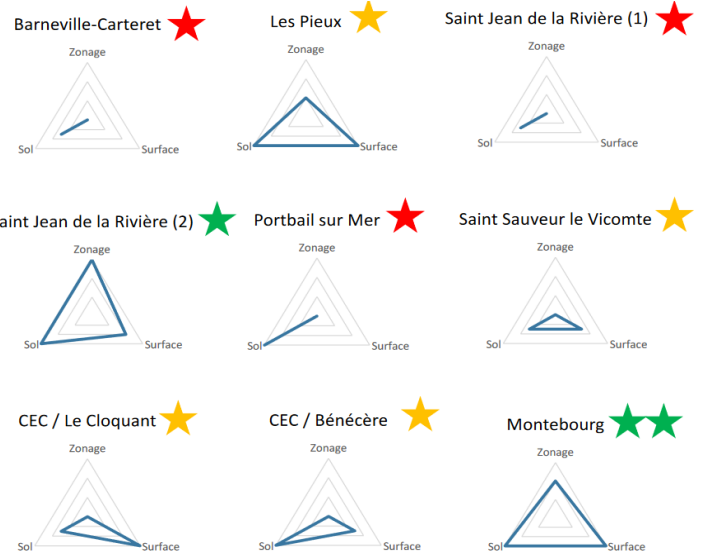
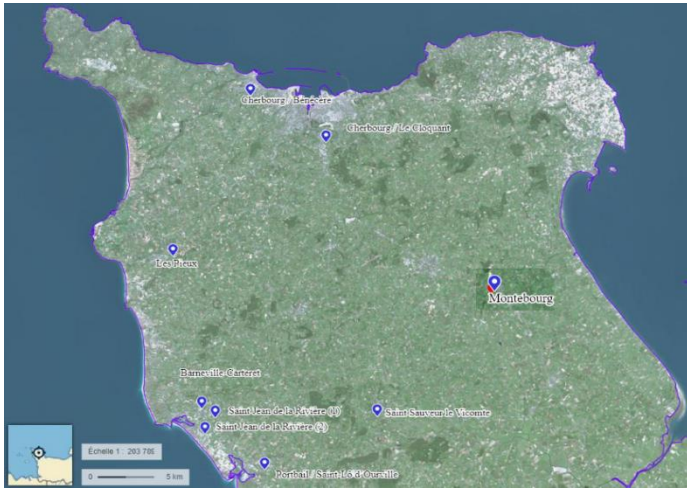
## LES ETA EN FRANCE EN 2022

- Plus de 300 lieux tests temporaires et 67 lieux tests permanents
- Plus de 1250 personnes accompagnées
- 90% de personnes non issues du milieu agricole (NIMA), dont 42% de femmes ;
- 88% des couvés ont un diplôme non agricole
- La durée moyenne de leur test est de 20 mois
- 71% font du maraîchage en activité principale

## FONCIER : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ATTENDUES :

- Disponibilité du terrain sur le long terme
- Zonage permettant la construction d'équipements agricoles
- Surface supérieure à 2 hectares (environ 1ha par porteur de projet en maraîchage)
- Accès à l'eau
- Sol de qualité et non pollué
- Viabilisation du terrain (accès carrossable, raccordement eau et électricité, sécurisation du site...)
- Zone de chalandise pour la commercialisation et faible concurrence avec les agriculteurs existants.

## LES SITES VISITES



## PRECONISATIONS ET POINTS DE VIGILANCE DE L'ETUDE

Labelliser l'ETA en **agriculture biologique**

Tisser des **partenariats** avec les structures locales

Accompagner les porteurs de projet au-delà de l'ETA : **logement, distribution** (légumerie, restauration...)

Prévoir un **temps long** entre les études et les signatures des premiers contrats (2 à 3 ans)

Anticiper l'**accès au foncier** pour l'installation

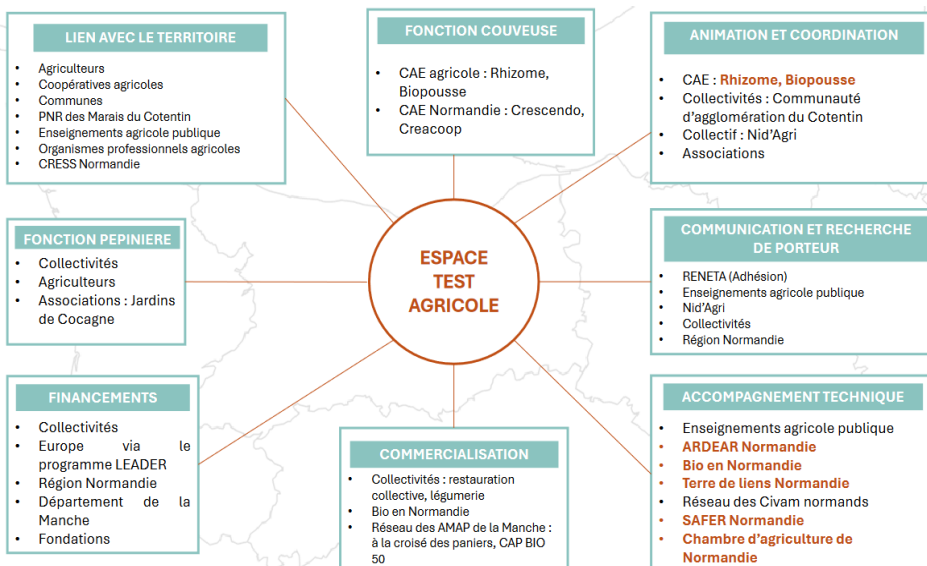
Réaliser des **investissements** relativement importants (+100 000€)

Avoir une vigilance sur les **concurrences locales**

**Bien étudier les activités possibles** (élevage en lien avec la spécificité du territoire mais représente des investissements onéreux, demande pour du maraîchage mais concurrence...)

Ne pas négliger le **besoin d'implication de la collectivité** pendant la durée du test (gestion, encadrement, communication...) mais également après.

## ECOSYSTEME DES ACTEURS A MOBILISER



## LA SUITE DES TRAVAUX

**Etude de faisabilité :**

- 2 scénarios étudiés : **Montebourg et Les Pieux**
- Volets technique, aménagement, économique, partenarial, juridique...
- **Une note récapitulative** des outils à disposition des communes pour favoriser l'installation ;

**Arbitrages :** agriculture biologique ou non, lieu test permanent ou temporaire, maraîchage ou autres activités, rôle de la collectivité, gouvernance...

**Echéance :** Fin 2025